

toulouse métropole

Direction de l'Habitat et des
Opérations Foncières

Les aides aux copropriétés fragiles

Définition



Copropriété fragile

Une copropriété est fragile lorsqu'elle répond à l'une de ces deux conditions :

- Connaître un taux d'impayés de charges supérieur ou égal à 8% du budget voté. Calculé sur la base du compte de gestion général de l'exercice clos de l'année N-2 par rapport à la demande de subvention

Ou

- Se situer dans le périmètre d'un quartier NPNRU (Nouveau Plan National de Renouvellement Urbain)

Critère fragilité examiné au dépôt de la demande de subvention

Si demande sur une partie des bâtiments, taux d'impayés calculé au niveau des bâtiments concernés si possible

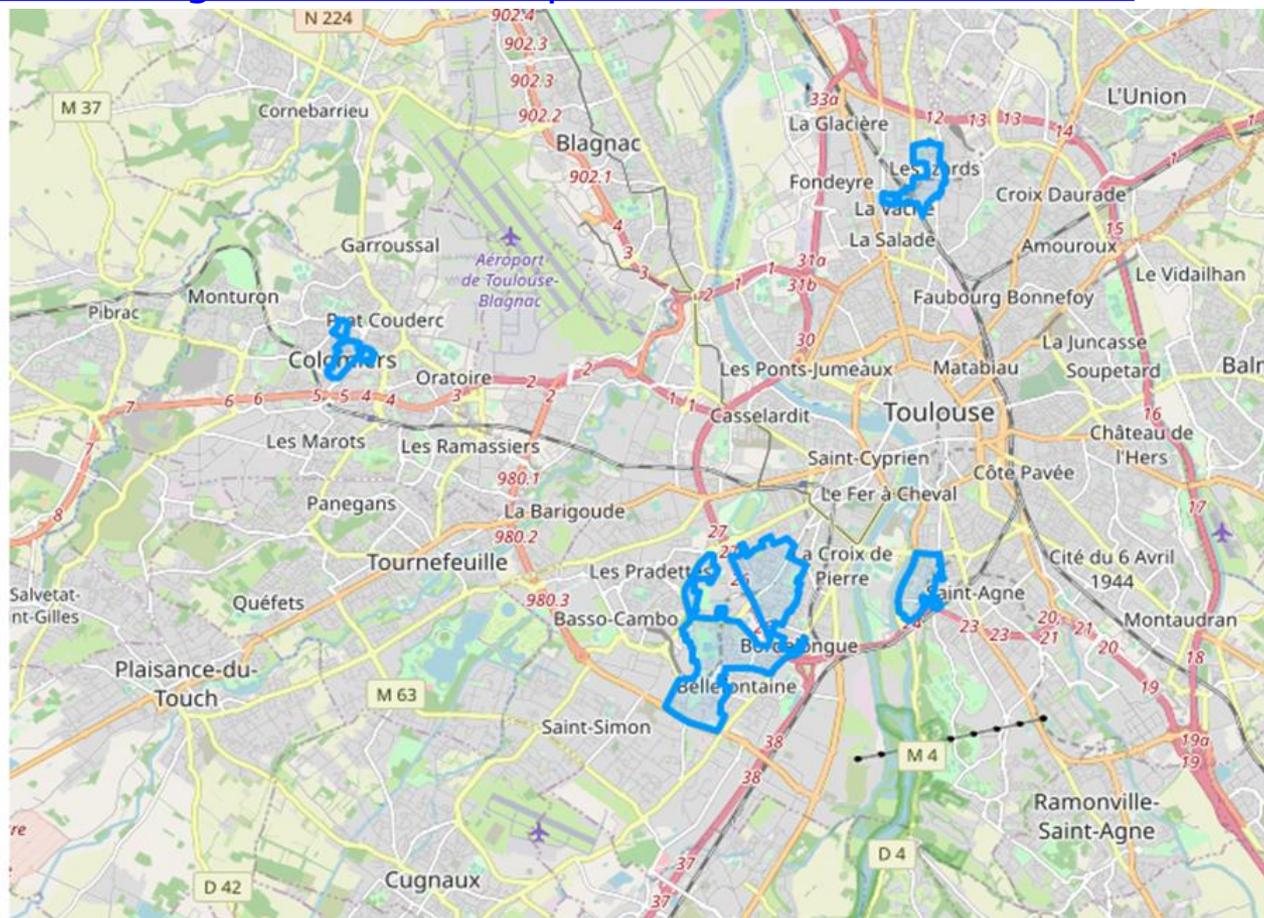
Définition

Copropriété fragile

4 quartiers NPNRU sur la métropole

[Programmes carte | ANRU - Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine](#)

- NPNRU**
Occitanie / Haute-Garonne / Toulouse
Quartier : Empalot
- NPNRU**
Occitanie / Haute-Garonne / Toulouse
Quartier : Grand Mirail
- NPNRU**
Occitanie / Haute-Garonne / Toulouse
Quartier : Les Izards - La Vache
- NPNRU**
Occitanie / Haute-Garonne / Colomiers
Quartier : Val D'Arán - Poitou - Pyrénées



Subvention Toulouse Métropole



Copropriété fragile

Aide conditionnée à une prise de contact avec le dispositif Ma Copro Bouge Prévention

Abondement de la subvention MPR copro sur l'AMO de 70%

Abondement de la subvention MPR copro sur les travaux de 10%

Calculs sur les montants HT

Pas de démarche particulière à faire

TM verse ses parts de subvention en même temps que les subventions ANAH pour MPR copro

C'est l'AMO qui s'occupe des dossiers

Important pour toute aide ANAH sur la métropole



MPR copro est un budget d'Etat financé par l'ANAH

Les montants globaux disponibles sont suffisants mais le déblocage des fonds doit se faire pour des projets identifiés

Règle générale pour l'ANAH : une subvention doit se demander AVANT le démarrage de la mission (AMO ou travaux)

- **Il est important que les copropriétés s'inscrivent sur le site www.maprimerenov.gouv.fr dès que possible** (par exemple une fois voté le principe d'un scénario de travaux à plus de 35% de gain et/ou le vote de l'AMO)

Cela permet une meilleure visibilité des projets en cours, une première estimation des engagements de subventions et une gestion du budget plus efficace